

PRESTATIONS D'APPUIS SPÉCIFIQUES

Handicap psychique & Troubles cognitifs

Vous souhaitez connaître les différentes techniques et outils qui vous aideront à concilier votre projet professionnel avec votre handicap ? Les prestations d'appuis spécifiques ont été spécialement conçues pour proposer un accompagnement personnalisé et adapté à la situation de chacun.

Photo de Mikhail Nilov

POUR QUI ?

ressent :

es de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
eurs d'emploi, travailleurs indépendants, alternants,
ation professionnelle, agents de la fonction publique)
avail, ou en voie de le devenir, ou encore prêts à
dans ce sens.

teur privé ou soumis aux règles de droit privé
es sous accord agréé sauf si seuil de 6 %
eprises ayant signé un accord OETH) et les
iques d'Etat, Hospitalière et Territoriale.

OBJECTIFS

expertises, des conseils ou des
ndre à des besoins en lien avec
ersonne, dans des situations
ents de parcours.

éments d'expertise sur la
oteur/référent en charge

PRÉ-REQUIS

tions.

DURÉE

Prestations allant de 3 à 60 heures sur 2 à 18 mois (cf. détails).



TAUX DE SATISFACTION

99%

Donnée extraite des questionnaires de satisfaction
renseignés par les bénéficiaires en 2022.



VERBATIM



« Cela m'a mieux permis de cerner mes
difficultés sur ce qui me freine dans
mon quotidien et la réalisation de mon
projet professionnel. »

« C'est individuel, ça permet de se
connaître pour mieux avancer et il y a des
solutions qui sont mises en place. »

« c'est la confiance avec la personne
qui nous aide, tout cela ma permis de
comprendre que j'avais de problème. »

« ca m'a aidé a mieux comprendre mes
difficultes »

CONTENU & DÉROULEMENT

Le service de service PAS handicap psychique & troubles cognitifs se décline en 5 prestations communes.

AU DÉMARRAGE DE CHAQUE PAS :

- Présentation de la prestation.
- Mise en confiance – recueil de l'adhésion du bénéficiaire à la prestation.
- Prise en compte des attentes du bénéficiaire et des éléments contextuels.

PRÉ-DIAGNOSTIC

1 ou 2 entretiens.

🕒 3h

BILAN COMPLÉMENTAIRE SUR LA SITUATION DE LA PERSONNE

Jusqu'à 2 mois.

🕒 10h max.

APPUI EXPERT SUR LE PROJET PROFESSIONNEL

Si accompagnement **vers** l'emploi : de 18 à 25 entretiens.

🕒 50h

Si accompagnement **dans** l'emploi (9 mois) : de 22 à 30 entretiens.

🕒 60h

MODULES ASSOCIÉS

- Appui au diagnostic approfondi.
- Identification et développement des modes de compensation.
- Appui à l'élaboration/validation du projet professionnel.

APPUI EXPERT À LA RÉALISATION DU PROJET PROFESSIONNEL

De 20 à 30 entretiens sur 12 mois maximum.

🕒 50h max. dont 10h de veille

MODULES ASSOCIÉS

- Appui à l'accompagnement vers l'emploi ou vers un parcours de formation.
- Appui à l'intégration dans l'emploi ou dans un parcours de formation.
- Veille.

APPUI EXPERT DE PRÉVENTION ET/OU DE RÉOLUTION DES SITUATIONS DE RUPTURE

De 18 à 25 entretiens sur 18 mois.

🕒 45h dont 10h de veille

MODULES ASSOCIÉS

- Appui à l'employeur ou à l'organisme de formation.
- Appui à l'accompagnement de la personne.
- Veille.



DÉTAIL DES 5 PRESTATIONS COMMUNES

1

Éléments personnels, psychologiques, sociaux, permettant de préciser le type de handicap du

2

Entretiens (entretiens, évaluations) portant sur différents domaines (scolarité, autonomie, ressentis, etc.).

3

APPUI AU DIAGNOSTIC APPROFONDI

- Identification des freins et des ressources de la personne.
- Évaluation des :
- capacités cognitives et d'apprentissage.
 - habiletés psychomotrices et professionnelles (évaluées par l'ergonome en fonction des besoins).
 - aptitudes physiques et mentales.
 - capacités relationnelles et habiletés sociales.

IDENTIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES MODES DE COMPENSATION

Identification et analyse des stratégies développées par la personne et confrontation aux solutions existantes.

Prise de contact avec les relais, organismes permettant et/ou facilitant la mise en place et l'appropriation, dans une visée d'autonomie, des modes de compensation.

Recherche de soutien humain adapté en lien avec les services de soins

Dans le cadre d'un accompagnement en emploi : Observation sur site, échanges avec l'environnement professionnel, recherche conjointe de solutions, mise en pratique des solutions retenues/proposées, réajustement si nécessaire.

VALIDATION DU PROJET

4

APPUI À L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI OU VERS UN PARCOURS DE FORMATION

Identification des modes de compensation (*sollicitation de l'ergonome au cas par cas*).

Accompagnement vers l'emploi.

Accompagnement vers un parcours de formation.

APPUI À L'INTÉGRATION DANS L'EMPLOI OU DANS UN PARCOURS DE FORMATION

Permettre à la personne d'exprimer un ressenti, la rassurer, l'aider à assimiler les changements.

Observer la personne en situation de travail (ST) et/ou en organisme de formation (OF).

Sensibiliser le collectif de travail (ST) et/ou l'équipe enseignante (OF) à la prise en compte du handicap (*en termes de restrictions, d'adaptation et de compensation*).

Accompagner l'encadrement ST et/ou OF dans son rôle de tuteur.

Préconiser des aménagements/compensation.

5

APPUI À L'EMPLOYEUR OU À L'ORGANISME DE FORMATION

Prise de contact sous 48h afin de déterminer l'urgence de la situation :

- Entretien avec le prescripteur.
- Entretien téléphonique avec l'employeur et/ou l'organisme de formation.

Sensibilisation du collectif de travail (ST) et/ou de l'équipe enseignante (OF) à la prise en compte du handicap (*en termes de restrictions*).

APPUI À L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE

Recueil d'information sur la situation ayant amené à la prescription.

Analyse de la situation.

Préconisation de solutions en lien avec les acteurs du maintien dans l'emploi.

VEILLE

S'assurer que les actions mises en place permettent de sécuriser l'intégration de la personne :

- Observer sur site les transformations mises en place (*au moins une visite sur site*).
- Évaluer le ressenti de la personne.
- Sensibiliser le collectif de travail (ST) et/ou de l'équipe enseignante (OF) à la prise en compte du handicap (*en termes de restrictions*).
- Mettre en place des outils permettant d'analyser l'intégration de la personne.
- Maintenir le lien avec les partenaires.

MODALITÉS

INSCRIPTION

SUR PRESCRIPTION

Ces prestations sont exclusivement mobilisables suite à la prescription d'un conseiller à l'emploi Cap emploi, Pôle emploi ou Mission Locale.

Pour toute information, rendez-vous sur le site www.agefiph.fr ou appelez le **0 800 11 10 09**

Les PAS sont mobilisables en situation d'emploi (*vers et dans l'emploi*), de formation professionnelle continue (*éventuellement en lien avec la Ressource Handicap Formation du territoire*) ainsi que dans le cadre du dispositif Emploi Accompagné (*sous réserve de l'accord préalable de la Délégation Régionale Agefiph*).

ENTRÉE

Sur réception des fiches de prescriptions qui doivent être adressées à pas-picardie@retravailler-np.org

ACCUEIL & MOYENS TECHNIQUES

Le prestataire expert du handicap peut être mobilisé au moment de la construction du projet professionnel de la personne, de son intégration en emploi ou en formation, mais également pour le suivi dans l'emploi et/ou son maintien.

En appui au travail d'accompagnement du conseiller à l'emploi, le prestataire apporte son expertise sur les potentialités et le degré d'autonomie de la personne handicapée ainsi que sur les modes et techniques de compensation à mettre en place et à développer.

L'intervention de l'expert peut également être réalisée auprès de l'employeur ou de l'organisme de formation pour des actions de sensibilisation au handicap et de conseils.

PÉDAGOGIE

PRÉSENTIEL (INDIVIDUEL)

Temps d'échanges et de questionnements autour du parcours, du handicap et du projet professionnel, travaux individuels, accompagnement et suivi.

ÉVALUATION

Aucune.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Notre équipe vous apporte son écoute et étudie avec vous toutes les adaptations nécessaires au bon déroulement de votre formation. Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

NOTRE RÉFÉRENTE HANDICAP

Cécile SCHATTEMAN

cecile.schatteman@retravailler-np.org

TARIF

Ces prestations sont gratuites.

FINANCEMENT

LIEUX DE RÉALISATION

AISNE

- Château-Thierry ● ●
- Chauny ●
- Hirson ●
- Laon ● ●
- Saint-Quentin ●
- Soissons ● ●

OISE

- Beauvais ●
- Clermont ●
- Compiègne ●
- Creil ●
- Crépy-en-Valois ●
- Méru ●

SOMME

- Abbeville ●
- Albert ●
- Amiens ●
- Doullens ●
- Friville-Escarbotin ●
- Ham ●
- Péronne ●



RENSEIGNEMENTS

03.22.22.37.79

cpc.picardie@retravailler-np.org